

Récupération d'essaims d'abeilles

Distribution des zones d'intervention et ordonnancement des apiculteurs intervenants

Dans le cadre de ses missions de protection de l'environnement, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme (SDIS63) sollicite parfois des apiculteurs qui se sont déclarés volontaires pour récupérer des essaims d'abeilles, que les essaims soient en cours d'essaimage, ou bien installés dans des lieux inappropriés.

Mission

A partir de données existantes fournies par le SDIS63, le travail du groupe étudiant consistera à produire un outil qui permet, pour chaque commune du territoire départemental :

- d'affecter un ou plusieurs apiculteurs volontaires pour la récupération d'essaims en fonction de la zone géographique sur laquelle chacun d'entre eux a déclaré vouloir intervenir (les zones géographiques étant indiquées par écrit, par chaque apiculteur, et prenant des formes variées, comme par exemple : « sur les commune de x, y et z », « dans un rayon de n km autour de chez moi », « entre telle et telle commune », « sur le canton de... », etc.) ;
- d'appliquer un ordonnancement des apiculteurs qui tienne compte de leurs vœux, de leur occurrence en tant que volontaire sur un territoire et de leur proximité réelle avec le lieu de l'intervention, ceci afin de donner les mêmes chances à chacun, en cas de multi-couverture ;
- éventuellement, d'aider à la construction du questionnaire d'enquête afin de faciliter et d'améliorer et les futures mises à jour.

Le groupe étudiant pourra utiliser tous les logiciels qu'il souhaite. Cependant, un effort devra être porté sur la capacité pour le SDIS63 à s'approprier l'outil développé, dans le contexte de son équipement : logiciel Geoconcept et suite bureautique Windows, uniquement.

Contact

Mme POCACHARD

Administratrice de SIG

Tel : 04 73 98 69 67

Mél : e_pocachard@sdis63.fr